

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 40G/13
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2319/s.551
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Square Gutenberg, 16.

Extension du rez-de-chaussée, aménagement d'une terrasse arrière et remplacement des châssis avant – modification du permis délivré le 30/01/13.

Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.**

(Dossier traité par : Mme M. Desreumaux.)

En réponse à votre lettre du 25 février 2014, en référence, reçue le 3 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 mars 2014.

La demande concerne un bien (avant 1932) qui se situe dans la zone de protection des squares Ambiorix, Marie-Louise, Marguerite et de l'avenue Palmerston.

La demande concerne une maison qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection des squares. Les modifications apportées au permis d'urbanisme délivré en 2013 visent notamment l'extension du rez-de-chaussée, le percement de nouvelles baies en façade arrière, l'aménagement d'une terrasse au 1^{er} étage sur la toiture plate de l'annexe. Les châssis en bois de la façade avant seraient remplacés par des nouveaux châssis reprenant les mêmes divisions que celles des châssis d'origine.

A l'examen du projet, il apparaît que les interventions projetées n'auraient pas d'impact sur les squares. Toutefois, comme elle l'avait déjà souligné dans son avis émis le 14/11/12, la CRMS attire l'attention sur l'intérêt patrimonial intrinsèque du bien concerné. Elle recommande de conserver les châssis existants et de les équiper d'un simple vitrage qui réponde aux préoccupations énergétiques actuelles.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn (+ par mail : M. Fr. Timmermans) ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).